

## Prévisions budgétaires 2020

Salaberry-de-Valleyfield, le 17 décembre 2019

Chères citoyennes

Chers citoyens,

Nous procédons, ce soir, à l'adoption du budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et de son programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

Le conseil municipal est fier de déposer un budget qui constitue d'abord et avant tout un exercice de planification rigoureux. La gestion responsable de notre administration fait partie intégrante de ce budget équilibré qui assure le maintien et la qualité des services aux citoyens sans augmenter les taxes au-delà de l'inflation.

Plusieurs heures de réflexion auront permis aux membres du conseil municipal, épaulés par l'équipe de direction, de mettre au point ces prévisions budgétaires. L'apport de tous se doit d'être souligné.

### **Retour sur l'année 2019**

D'abord, un bref retour sur l'année 2019 qui, une fois de plus, a été remplie de succès. La cadence élevée des investissements s'est maintenue et s'est même accentuée, notamment dans le milieu industriel où l'année 2019 aura été la plus productive de l'histoire de notre ville en ce qui a trait à la vente de terrains. De nombreux projets de développement résidentiel ont également vu le jour, de même que l'ouverture de 60 nouvelles entreprises de commerces et de services. Bref, l'effervescence est plus palpable que jamais. Pour plus de détails, j'invite les citoyens à consulter le « Bilan annuel des réalisations 2019 » qui a été distribué tout récemment. C'est un document qui passe en revue un nombre important de petits et grands projets réalisés.

## **BUDGET 2020**

En ce qui concerne le budget 2020 proprement dit, celui-ci s'élève à 84 533 729 \$, en hausse de 2 897 860 \$, soit 3,55 %.

La très grande majorité de cette hausse est attribuable à des dépenses dites « incompressibles » dont l'augmentation est inévitable. En effet, indépendamment des décisions prises par le conseil, des dépenses telles que les salaires et les charges sociales, les contrats, l'électricité, les carburants ou les assurances subissent invariablement des hausses annuelles, parfois beaucoup plus élevées que l'inflation. Maintenir les hausses de taxes à un niveau inférieur à celui de l'inflation demeure donc dans ce contexte un défi constant.

Voyons maintenant, quels secteurs sont responsables des principales variations.

### **Administration générale**

- La mise à niveau des plateformes et licences des technologies de l'information : 150 000 \$;
- L'analyse et la mise à niveau des couvertures d'assurances : 55 000 \$.

### **Sécurité publique**

- La contribution pour la Sûreté du Québec : 190 000 \$. Tout récemment, le Gouvernement du Québec a annoncé qu'il entend apporter des modifications au règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec afin, notamment, de tendre vers un partage 50 %/50 % des coûts et ainsi améliorer la prévisibilité de la facture;
- La masse salariale et les charges sociales au Service de sécurité incendie démontrent une progression de 340 000 \$.

## **Transport**

Aux sections « Voirie et enlèvement de la neige », des sommes supplémentaires sont nécessaires pour :

- l'entretien des rues : 165 000 \$;
- l'entretien des arbres : 100 000 \$;
- le renouvellement des contrats de déneigement : 480 000 \$;
- les agrégats requis pour l'épandage : 100 000 \$;
- la location de véhicules nécessaires aux opérations : 85 000 \$.

À la section « Circulation et stationnement », une somme de 40 000 \$ sera consentie à l'amélioration du lignage des rues.

## **Hygiène du milieu**

À la section « Approvisionnement et traitement de l'eau potable » des sommes supplémentaires sont requises pour :

- les salaires et les charges sociales : 115 000 \$;
- l'électricité : 50 000 \$.

Aux sections « Réseau de distribution de l'eau potable et Réseau d'égout », des sommes supplémentaires totalisant 185 000 \$ sont requises pour les salaires et les charges sociales.

À la section « Traitement des eaux usées » des sommes supplémentaires sont requises pour :

- l'entretien des équipements : 95 000 \$;
- les produits chimiques : 75 000 \$;
- l'électricité : 30 000 \$.

La section des matières résiduelles compte différentes sous-sections pour lesquelles les enjeux actuels et futurs sont importants.

Pour les déchets domestiques, compte tenu de la mise en place de la collecte des matières organiques et de la fréquence de collecte des ordures qui est désormais fixée aux deux semaines à longueur d'année, des économies de l'ordre de 330 000 \$ seront réalisées en fonction de la baisse du tonnage ramassé et de la périodicité du service de ramassage.

En ce qui concerne les matières recyclables, une somme supplémentaire de 90 000 \$ est requise à la suite du renouvellement du contrat pour la collecte ainsi que pour la mise en place de conteneurs semi-enfouis au parc Delpha-Sauvé.

La nouvelle collecte des matières organiques ayant débuté en octobre dernier, le budget 2019 prévoyait des sommes suffisantes uniquement pour ce dernier trimestre. Une somme supplémentaire de 600 000 \$ est donc requise pour assurer ce service pour une année complète.

Il est important de rappeler que la collecte des matières organiques, en incluant le traitement au centre de compostage, est beaucoup moins dispendieuse que la collecte et le traitement des déchets, soit une économie d'environ 30 \$ la tonne. Ainsi, des économies importantes pourront être réalisées au fur et à mesure que les citoyens adopteront le bac brun plutôt que le bac noir pour se débarrasser de leurs matières organiques. Une plus grande utilisation du bac brun nous permettrait également de diminuer la fréquence de collecte pour les déchets domestiques, ce qui se traduirait par des économies de coûts encore plus substantielles. Les réductions potentielles sur la compensation annuelle se trouvent donc directement entre les mains de tous les contribuables.

Au niveau des matériaux secs, le service de collecte de l'Écocentre démontre un effort constant déployé par les citoyens pour éviter que des résidus prennent inutilement le chemin des ordures. Des sommes supplémentaires de 315 000 \$ sont néanmoins requises pour la disposition des matières qui y sont acheminées, les coûts de transport et de traitement des matières ayant explosé.

La section « Protection de l'environnement », nécessite une somme supplémentaire représentant 60 000 \$ pour différents besoins :

- le contrôle de la propagation de l'agrile du frêne : 30 000 \$;
- l'entretien de la bande riveraine du canal de Beauharnois : 15 000 \$;
- l'analyse de sols contaminés : 20 000 \$.

### **Loisirs et culture**

- Une somme de 75 000 \$ est consentie afin d'atteindre les objectifs de la nouvelle politique culturelle adoptée au cours de l'année 2019;
- L'élaboration d'un plan directeur des plateaux sportifs : 50 000 \$;
- Le conseil a également consenti une somme de 150 000 \$ supplémentaire pour la location d'équipement, l'entretien des parcs et terrains de jeux, plateaux sportifs, de même que pour les biens de consommation courante;
- En revanche, des économies substantielles de l'ordre de 280 000 \$ sont réalisées pour des contributions à différents organismes dont l'échéance est arrivée à son terme.

### **Remboursement de dettes**

En ce qui concerne la fonction « Remboursement de dettes », celle-ci totalise désormais 11 313 123 \$, soit une diminution de 382 687 \$ par rapport au budget précédent.

Cette diminution est directement liée aux remboursements anticipés, au cours de l'exercice 2019, de certaines dettes en refinancement. Les sommes utilisées pour ces remboursements provenaient d'un excédent affecté à cette fin lors de la mise au point du rapport financier de l'exercice 2018 (500 000 \$) combiné à des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés (1 188 185 \$).

## **Revenus**

L'obligation d'adopter un budget équilibré est toujours d'actualité. Trouver des sources de revenus équivalentes aux dépenses prévues est donc une nécessité. Pour y arriver, la Ville dispose de différentes sources de revenus soit :

- La taxe foncière;
- La tarification des services;
- Les compensations tenant lieu de taxes;
- Les transferts;
- Les services rendus;
- Les autres recettes.

## **Rôle d'évaluation**

Comme pour la plupart des municipalités du Québec, les revenus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield proviennent, majoritairement, d'une taxation basée sur les valeurs foncières. Ainsi, la construction de nouveaux immeubles et les modifications importantes apportées aux immeubles existants font augmenter l'assiette foncière imposable et, par conséquent, les revenus de la municipalité. Depuis septembre 2018, l'assiette foncière imposable s'est accrue de 133,5 millions de dollars représentant une croissance appréciable de 3,32 %. Les valeurs consignées au rôle d'évaluation de l'année 2019 en sont donc à leur dernière année d'imposition.

Ainsi, un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière, effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, a été déposé en octobre dernier. Ce rôle triennal totalisant 4,394 milliards de dollars démontre une augmentation moyenne des évaluations de 5,70 % tous secteurs confondus.

Il faut rappeler aux propriétaires fonciers que l'évaluation de chacun des immeubles peut varier dans des proportions différentes, en raison notamment de l'évolution du marché immobilier qui est grandement influencée par la variation des ventes réalisées dans chacune des unités de voisinage dans lesquelles elles sont intégrées.

Une firme indépendante détient le mandat de déterminer la valeur dite « commerciale » de chacune des propriétés situées sur notre territoire. Les méthodes de l'évaluation sont encadrées par la Loi sur l'évaluation foncière, l'organisation municipale n'ayant aucune influence sur l'établissement de la valeur de ces immeubles.

La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale se situe maintenant à 209 702 \$ alors qu'elle était de 205 308 \$ au dépôt du rôle précédent, soit une hausse de 2,14 %. Afin d'éviter que cette hausse soit entièrement assumée par les contribuables, le conseil municipal priorise, avant tout, le maintien du compte de taxes au niveau actuel préalablement à toute possibilité d'augmentation. Le maintien du compte de taxes se reflète par la réduction du taux de taxes applicable à cette catégorie d'immeubles d'un pourcentage équivalent à l'augmentation moyenne de cette même catégorie; ce taux est appelé le « taux neutre ».

### **Taxation foncière**

Nos revenus provenant de la taxation foncière s'élèvent à 47 026 835 \$, ce qui représente 54,61 % de l'ensemble des revenus budgétés.

La taxation foncière est constituée de six catégories d'immeubles prévues par la *Loi sur la fiscalité municipale* :

- Immeubles de six logements ou plus;
- Immeubles non résidentiels;
- Immeubles industriels;
- Terrains vagues desservis;
- Immeubles agricoles;
- Résiduelle, qui englobe tous les immeubles de 5 logements et moins.

Les taux de taxe varient en fonction de chacune de ces catégories selon les paramètres établis par cette même loi.

Ainsi, pour 2020, le taux de la taxation foncière est fixé, pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation, à :

- 0,8253 \$ pour la catégorie des **Immeubles résidentiels de six logements ou plus**;
- 1,8832 \$ pour la catégorie des **Immeubles non résidentiels**;
- 2,4572 \$ pour la catégorie des **Immeubles industriels**;
- 1,6408 \$ pour la catégorie des **Terrains vagues desservis**;
- 0,8204 \$ pour la catégorie des **Immeubles agricoles**;
- 0,8204 \$ pour la catégorie **résiduelle**.

De plus, ces catégories sont aussi soumises à un taux de taxe distinct afin de pourvoir au paiement des dettes devant être assumées par le territoire de chacune des anciennes municipalités, soit :

- l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield;
- l'ancienne Ville de Saint-Timothée;
- l'ancienne Municipalité de Grande-Île.

Pour les **dettes appartenant au territoire des anciennes municipalités**, le taux de la taxation foncière pour 2020, est fixé, pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation, à :

- |  |            |
|--|------------|
| • Ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield : | 0,0079 \$; |
| • Ancienne Ville de Saint-Timothée :           | 0,0001 \$; |
| • Ancienne Municipalité de Grande-Île :        | 0,0007 \$. |

Le paiement final de ces anciennes dettes tire donc à sa fin. Ce sera le cas pour Salaberry-de-Valleyfield en 2021, Saint-Timothée en 2023 et Grande-Île en 2025.

### **Tarifification des services municipaux**

Les revenus provenant de la tarifification des services totalisent 21 403 924 \$ soit 25,32 % des revenus budgétés.



La **Tarification des services municipaux** est en lien direct avec les coûts réels des services rendus. En 2020, les tarifs pour les services municipaux sont fixés de la façon suivante :

### **Fourniture de l'eau potable**

Le tarif annuel pour la **fourniture de l'eau potable** est fixé à :

- 185 \$ par unité d'habitation;
- 47 \$ par unité de chambre;
- 185 \$ par unité commerciale;
- 34 \$ pour une piscine hors terre et semi-creusée;
- 48 \$ pour une piscine creusée.

Pour toutes les unités commerciales et industrielles du territoire dont la consommation d'eau est mesurée, on ajoute à ce tarif une charge supplémentaire progressive en fonction de l'évolution de la consommation.

### **Épuration des eaux usées**

Le tarif annuel pour l'**épuration des eaux usées** est fixé à :

- 194 \$ par unité d'habitation;
- 49 \$ par unité de chambre;
- 194 \$ par unité commerciale.

Pour toutes les unités industrielles dont les rejets d'eaux usées sont caractérisés et mesurés, le tarif est calculé en fonction des différents types de rejets et de leur quantité.

### **Collecte des déchets domestiques**

Le tarif annuel pour la **collecte des déchets domestiques** est fixé à :

- 154 \$ par unité d'habitation;

- 39 \$ par unité de chambre;
- 308 \$ par unité commerciale.

### **Collecte sélective**

Le tarif annuel pour la **collecte sélective** est fixé à :

- 49 \$ par unité d'habitation;
- 13 \$ par unité de chambre;
- 98 \$ par unité commerciale.

### **Collecte des matières organiques**

Le tarif annuel pour la **collecte des matières organiques** est fixé à :

- 68 \$ par unité d'habitation;
- 17 \$ par unité de chambre;
- 136 \$ par unité commerciale.

### **Gestion animalière**

Le tarif annuel pour la **gestion animalière** est fixé à :

- 24 \$ par unité d'habitation;
- 6 \$ par unité de chambre;
- 24 \$ par unité commerciale.

### **Commerce intégré à une unité de logement**

Pour une unité commerciale intégrée à une unité de logement (travailleur indépendant et/ou autonome), la tarification des services municipaux est fixée à 25 % de l'ensemble des tarifs imposés. Cette tarification représente une somme maximale de 236 \$ pour l'année 2020.

Pour 2020, l'ajustement des tarifs liés aux services représente donc une somme totale de 18 \$ pour une unité familiale et de 49 \$ pour les unités commerciales et industrielles.

### **Rappel**

La taxation foncière et la tarification des services municipaux totalisent à elles seules 68 730 759 \$ ou 80,95 % de l'ensemble de nos revenus.

Basé sur le taux de taxe neutre, le pourcentage d'augmentation du compte de taxes se situe donc à 1,82 % pour une résidence unifamiliale de valeur moyenne, ce qui représente la somme de 42 \$ annuellement ou encore 3,50 \$ par mois.

Précisons que l'indice des prix à la consommation (IPC) dans la région de Montréal se situe présentement à 2,69 %. La hausse du taux de taxation annoncée se maintient donc très largement sous cet indice.

## **Compensations tenant lieu de taxes**

La municipalité tire également des revenus des immeubles détenus par les autres ordres de gouvernement ou entités paragouvernementales. Les immeubles détenus strictement par les gouvernements du Québec et du Canada de même que leurs entreprises sont assujetties à des compensations équivalentes au plein montant des taxes imposées par la Ville.

Par contre, les immeubles des réseaux de la santé, du Cégep et du réseau de l'enseignement sont soumis à une règle quelque peu différente. Leur compensation est établie à partir d'un taux appelé « Taux global de taxation pondéré », lequel se situe à 1,3270 \$ par 100 \$ d'évaluation. De plus, mentionnons que le gouvernement du Québec applique un pourcentage réduit sur la valeur compensable. Ce pourcentage est de 84,5 % pour les immeubles du réseau de la santé et du Cégep et de 71,5 % pour les immeubles du réseau scolaire. Le montant total des compensations tenant lieu de taxes à percevoir au cours de l'année 2020 sera donc de 2 967 000 \$.

## **Échéances de taxes**

Les dates d'échéance des versements seront les mêmes que pour les années précédentes :

- 1<sup>er</sup> mars pour le premier versement;
- 1<sup>er</sup> juin pour le deuxième versement;
- 1<sup>er</sup> septembre pour le troisième et dernier versement.

## **Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022**

Les investissements projetés dans le plan triennal visent à maintenir la qualité des infrastructures de la Ville surtout en ce qui concerne les réseaux de distribution de l'eau et des égouts. De plus, des investissements sont également prévus dans plusieurs autres sphères d'activités, notamment en matière de développement économique, culturel, social et sportif, et ce, au bénéfice de la population.

Comme à l'habitude, chacun des projets présentés dans le plan triennal fera l'objet d'une analyse par les membres du conseil municipal au moment venu de sa réalisation. Beaucoup de travail est accordé à la conception du budget d'immobilisations et au plan triennal par les membres du conseil. Nous souhaitons donc que nos choix et nos actions continuent de répondre aux besoins de notre population.

Une planification rigoureuse des projets combinée à la participation gouvernementale rend possible la réalisation d'un maximum de projets d'investissements à coûts moindres pour la Ville. De ce fait, 23 % des investissements prévus au cours des trois prochaines années seront financés par le biais des programmes de subvention gouvernementale. Le poids de la dette à l'ensemble ne s'en trouvera qu'amoindri.

Les investissements projetés dans le plan triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022 sont de l'ordre de 99 930 000 \$ et comprennent 47 projets. De ce montant, 34 630 000 \$ sont prévus spécifiquement pour l'année 2020.

### **Principaux projets prévus pour 2020 :**

- Rénovation des infrastructures – rue Jacques-Cartier et boulevard Sainte-Marie 8 000 000 \$;
- Rénovation de voirie 2 300 000 \$;
- Conversion de l'éclairage au LED 2 000 000 \$;
- Remplacement ozoneurs – usine de filtration 1 500 000 \$;
- Stationnement au centre-ville 1 700 000 \$;
- Prolongement des infrastructures – rue de la Barrière 3 500 000 \$;
- Réaménagement routier – avenue de la Traversée 1 100 000 \$;

• Pavage de nouvelles rues	1 500 000 \$;
• Développement du réseau cyclable	1 000 000 \$;
• Agrandissement du garage municipal	2 600 000 \$;
• Rénovation du parc Salaberry	1 400 000 \$;
• Réaménagement du parc Lionel-Groulx et autres parcs	1 500 000 \$;
• Remplacement d'un camion de secours – Service sécurité incendie	900 000 \$.

Les investissements ainsi prévus sont toutefois répartis entre différents volets de financement. Pour la grande majorité de nos travaux de réfection des infrastructures, le financement à long terme est réparti aux riverains bénéficiaires des travaux et à l'ensemble des contribuables de la municipalité. Une autre source importante de financement provient des programmes de subventions gouvernementales. Ceux-ci, tel que mentionné précédemment, permettent d'alléger grandement la part de l'ensemble des contribuables. D'autres sources de financement de moindre importance peuvent se présenter de façon ponctuelle.

En ce qui concerne le financement des investissements proposés pour 2020, ce PTI prévoit la répartition suivante :

• Budget de fonctionnement	380 000 \$;
• Fonds de roulement	350 000 \$;
• Autres sources	1 130 000 \$;
• Subventions	4 710 000 \$;
• Répartitions aux riverains bénéficiaires	6 650 000 \$;
• Emprunts à long terme	21 410 000 \$.

## **Conclusion**

Voilà qui conclut la présentation du budget municipal pour l'année 2020.

Je désire, comme à chaque année, remercier et féliciter les membres du conseil pour la rigueur et le professionnalisme que chacun a su démontrer dans l'élaboration de ce budget. Nous avons, une fois de plus, démontré notre capacité à travailler ensemble pour faire passer en priorité les intérêts supérieurs de notre ville. Je réalise davantage, au fur et à mesure que progresse notre mandat, l'incroyable chance que nous avons de pouvoir compter sur un conseil mature, responsable, au sein duquel règne un climat de confiance, d'entraide et de camaraderie. À Salaberry-de-Valleyfield, il n'y a pas de guerre de clochers, ni de foire d'empoigne entre les élus, ce qui mérite d'être souligné. Cet état de fait contribue à coup sûr à nos récents succès et je m'en réjouis ouvertement.

Je souhaite également féliciter l'ensemble de nos employés, en particulier l'équipe de direction qui est appelée à se renouveler à vitesse « grand V » dans un contexte où surviennent de nombreux départs à la retraite. Cette équipe se renouvelle de belle façon et une toute nouvelle dynamique se forme, au grand avantage des citoyens qui pourront profiter de cette nouvelle expertise.

Enfin, un merci tout spécial à notre trésorier, monsieur Michel Décosse, de même qu'à notre directrice générale, madame Manon Bernard, pour leur précieux accompagnement dans l'élaboration de ce budget.

Toutes les données contenues dans ce discours et ses annexes sont disponibles sur le site Web [ville.valleyfield.qc.ca](http://ville.valleyfield.qc.ca), section Administration et finances municipales.

Permettez-moi, en terminant, de vous souhaiter, au nom des membres du conseil municipal et en mon nom personnel, une année 2020 remplie de santé, de bonheur et de succès dans tout ce que vous entreprendrez. Rappelez-vous que pour notre Ville, le meilleur est encore à venir.

Miguel Lemieux  
Maire